



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

28 février 2018

Soutien aux familles confrontées à la maladie d'un enfant et allocations de naissance pour les personnes au chômage

(IVS).- Le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un projet de révision partielle de la loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales (LALAFam). La révision prévoit notamment une aide d'urgence aux familles confrontées à la maladie d'un enfant, ainsi qu'une allocation de naissance pour les personnes au bénéfice des indemnités de l'assurance-chômage. Le soutien aux familles valaisannes serait ainsi amélioré.

En février 2017, le Grand Conseil acceptait une motion de l'Alliance de gauche demandant la création d'un fonds pour les salariés ayant un enfant atteint dans sa santé.

Le Conseil d'Etat a nommé, le 21 juin 2017, une commission extra-parlementaire et l'a chargée de fixer les critères d'octroi et l'organisation pour l'aide d'urgence aux familles confrontées à la maladie d'un enfant. La commission devait également traiter un postulat déposé par le groupe PDC du Bas-Valais demandant que les personnes au bénéfice des indemnités de chômage puissent elles aussi percevoir l'allocation de naissance.

La commission, présidée par Peter Jossen, ancien conseiller national, et composée des divers partenaires intéressés, a remis son rapport le 16 novembre 2017. Celui-ci propose des recommandations pour la mise en œuvre de ces interventions.

Dans son message au Grand Conseil qui accompagne le projet de révision de la LALAFam, le Conseil d'Etat reprend les grandes lignes de ce rapport. Les nouvelles prestations pourraient être financées par le biais du Fonds pour la famille. Elles permettraient de soulager des familles se trouvant dans une situation financière difficile.

Ce dossier sera traité par le Grand Conseil lors de la session de mai.

Personne de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture – 079 248 07 80

